

avis plan commentaire arrêt CJUE

Par **salome444**, le **27/09/2021** à **23:32**

Bonjour,

J'ai un commentaire d'arrêt à faire sur l'arrêt du 10 décembre 2018, *Andy Wightman et autres contre le secrétaire d'Etat pour la sortie de l'Union Européenne*.

Je galère dessus depuis un certain temps et j'aimerais avoir votre avis sur ma problématique et mon plan.

Ma problématique est: En quoi l'interprétation de l'article 50 du TUE par l'UE permet-elle à un pays membre de révoquer unilatéralement sa notification de sortie de l'UE ?

Mon plan est :

- I) Une question préjudicielle prise en compte par la CJUE
 - A) Une structure constitutionnelle permettant une autonomie de l'UE
 - B) Pas encore trouvé
- II) Quelques facilités concernant la procédure de révocation de la notification de sortie de l'UE
 - A) Une jurisprudence spécifiant la procédure dans l'éventualité d'un changement d'avis
 - B) Une interprétation reconsidérant la forme légale de l'UE

Voilà merci par avance pour vos avis